



SIRP de Baignolet, Bullainville, Neuvy-en-Dunois, Sancheville, Villiers-Saint-Orien
(Siren : 252800321)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Sancheville
Arrondissement	Châteaudun
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/09/1969
Date d'effet	12/09/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe MARTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28800 SANCHEVILLE
Téléphone	02 37 44 00 23
Fax	02 37 44 00 76
Courriel	sancheville.mairie@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 243
Densité moyenne	36,20

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Bullainville (212800650)	113
28	Neuvy-en-Dunois (212802771)	325
28	Sancheville (212803647)	845
28	Villiers-Saint-Orien (212804181)	171

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC Coeur de Beauce (200070159)	CC
28	CC du Bonnevalais (242852465)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p>- <i>l'acquisition et la distribution des diverses fournitures scolaires ; - l'acquisition et la mise en commun du matériel d'enseignement ; - l'achat de combustibles pour le chauffage des locaux scolaires ; - l'entretien locatif intérieur (peinture, vitrerie, etc.) et le nettoyage régulier des locaux scolaires ; - les travaux liés à des investissements relevant de la compétence du syndicat pédagogique y compris les constructions éventuelles ; - les frais d'électricité et de secrétariat seront pris en charge directement par le syndicat ; - les contrats d'assurance.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Activités péri-scolaires</p> <p>- <i>la gestion des restaurants scolaires (personnel, denrées, combustibles, matériel, électricité et nettoyage régulier des locaux) ; - la prise en charge de la surveillance des enfants en dehors des heures de classe et du personnel de service.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Transport scolaire</p> <p>- <i>le transport des élèves des communes adhérentes en vue de favoriser le regroupement pédagogique vers l'école de Sancheville : acquisition, entretien, assurances et fonctionnement des véhicules ; - les déplacements scolaires (sportifs et culturels).</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)